

3F FUND

Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV") de droit luxembourgeois

Rapport Annuel Révisé
au 30 septembre 2024

R.C.S. Luxembourg B 154 994

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant les fiches signalétiques de chacun des compartiments et sur base des informations clés pour l'investisseur ("Informations Clés"). Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

3F FUND

Sommaire

Organisation	4
Informations générales de la SICAV	5
Rapport du Gérant.....	6
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	8
Etat du patrimoine au 30 septembre 2024	11
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 octobre 2023 au 30 septembre 2024.....	12
Etat du portefeuille-titres au 30 septembre 2024	13
Répartition géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024	15
Répartition économique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024	16
Répartition par devises du portefeuille-titres au 30 septembre 2024.....	17
Changements intervenus dans le nombre d'actions	18
Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action	19
Notes aux états financiers au 30 septembre 2024.....	20
Informations supplémentaires (non auditées) au 30 septembre 2024	26

3F FUND

Organisation

Siège Social :

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Date de constitution :

5 août 2010

Conseil d'Administration du Fonds :

Président :

- Jean-Noël DELBOS, Président
Family Finance First (3F)

Membres :

- Claude CHAMBRE, Administrateur indépendant
- Stéphane RADIGUET, Directeur Général Délégué
Family Finance First (3F)

Banque Dépositaire et Agent Payeur :

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Agent Domiciliaire, Agent Administratif, Agent de Transfert et Teneur de Registre :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Société de Gestion :

En charge des fonctions de Gestion de portefeuille, Gestion des risques, Distribution et Administration centrale

Family Finance First S.A.S
95, rue de Prony, F-75017 Paris

Appui à la Gestion des risques

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Cabinet de Révision agréé :

KPMG Audit S.à r.l.
39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

3F FUND

Informations générales de la SICAV

3F FUND ("la SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV"), constituée pour une durée illimitée le 5 août 2010 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Elle est soumise à la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") et relève de la partie I de cette dernière.

Ses statuts ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie.

La valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat, ainsi que tous les avis destinés aux porteurs d'actions, sont disponibles au siège social de la SICAV.

La valeur nette d'inventaire de la SICAV, exprimée en euros, est déterminée chaque jeudi (ci-après "Jour d'Evaluation") qui est un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, et si un tel jour n'est pas ouvrable à Luxembourg, le premier jour ouvrable suivant.

La valeur nette d'inventaire est calculée sur base des cours connus le Jour ouvrable précédant un Jour d'Evaluation, tels que ces cours sont publiés par les bourses de valeurs concernées.

En outre, une évaluation au 31 mars et au 30 septembre de chaque année sera faite pour les besoins des états financiers semi-annuel et annuel.

3F FUND

Rapport du Gérant

Au 30 septembre 2024, dernière valeur nette d'inventaire publiée de l'exercice, l'actif net de la Sicav se montait à EUR 52.709.701,68, en hausse de 9,90% d'un exercice sur l'autre, tandis que la valeur de la part augmentait de 10,77% sur les douze derniers mois à EUR 272,41.

Nous vous rappelons que la stratégie d'investissement de 3F Fund-3F Generation repose sur un processus d'investissement structuré associant l'étude des grandes tendances économiques et financières à l'analyse des sociétés. Depuis la création du fonds, ce processus comporte trois niveaux :

- Un scénario macro-économique trimestriel permettant d'allouer les actifs entre classes, secteurs et zones géographiques,
- un choix périodique de thèmes d'investissements,
- une sélection de valeurs sur des critères qualitatifs (analyse de la stratégie de la société, de son secteur, de ses concurrents...), quantitatifs (analyse des marges, de la rentabilité, du bilan...) et boursiers (comparaison sectorielle des multiples de la société, actualisation des cash-flows...).

L'exercice clos le 30 septembre dernier s'est inscrit en continuité du précédent et sans modification majeure du contexte :

- la remise en cause de la suprématie des USA et de leurs alliés sur le fonctionnement de la planète. A la faveur du creusement ininterrompu des déficits publics des économies du G7 et de l'apathie confortable de leurs populations, un ensemble grandissant de pays réunis sous l'acronyme 'BRICS' réclame une modification en leur faveur de l'ordre en place ; forts de la concentration de la production industrielle mondiale sur leur sol, notamment en Chine, et de l'extraction des principales matières premières consommées, ces pays contestent progressivement l'emprise du dollar US sur les échanges internationaux et la rente qui en résulte pour les Etats-Unis.
- la lutte contre l'inflation héritée des confinements instaurés pendant la pandémie du covid-19. Désordres logistiques et liquidités surabondantes ayant entraîné des tensions sur les prix sur fond de reprise asynchrone de l'économie d'une grande zone économique à l'autre, il convenait d'endiguer un phénomène circonstanciel avant qu'il ne prenne un caractère structurel.
- Le réchauffement climatique qui affectera tôt ou tard les conditions de vie de nombreuses populations et pourrait être source de migrations d'impact socialement et politiquement compliqué.
- le développement de l'Intelligence Artificielle qui promet une autonomie inédite de la machine, lui permettant à terme de pouvoir fonctionner sans intervention de l'homme dans différents domaines,
- la poursuite aux portes de l'Europe de la guerre en Ukraine à la suite de l'invasion Russe et, au Proche Orient, la réponse militaire d'Israël à Gaza et au Liban en représailles à l'agression perpétrée le 7 octobre 2023 contre sa population par les terroristes du Hamas et ses alliés ou mentor du Hesbollah et d'Iran.

Alors que la situation militaire se stabilisait, les marchés financiers ont intégré le principe d'une relocalisation d'industries stratégiques par les Occidentaux, notamment US, et ont fluctué principalement au gré :

- des succès contre l'inflation et des anticipations de baisse des taux directeurs des banques centrales,
- de l'accroissement du potentiel d'exploitation des données,
- des échéances électorales qui arrivaient en 2024 dans des pays clés (Russie, Inde, UE, USA, etc...).

3F FUND

Rapport du Gérant

En perspective d'une reprise économique et d'une baisse des charges d'emprunt, les marchés US ont atteint des niveaux records tandis que les performances se concentraient de façon inédite sur des valeurs emblématiques (Nvidia, Microsoft, Apple, Amazon.com, Meta, Alphabet) ; ces dernières devenues omniprésentes au quotidien et fortes de marges élevées couplées à des revenus impressionnants, peuvent consacrer à l'IA des budgets d'investissement considérables, du même ordre, voire supérieure, à ceux mis en oeuvre par des collectivités telles l'UE ...

Il est à noter que les tensions au Proche-Orient ont eu peu d'effet sur le cours de matières premières, notamment du pétrole, et qu'étonnement, l'OPEP+, c'est-à-dire Russie comprise, peine à ajuster l'offre de pétrole à une demande atone. Faut-il s'en inquiéter ou y voir au contraire, la possibilité d'une croissance modérée relativement moins consommatrice d'hydrocarbures.

La gestion du fonds s'est inscrite dans ce contexte. Au fur et à mesure de l'éloignement des risques de hausse de taux directeurs, nous avons augmenté l'allocation en actions sans toutefois opter pour une allocation agressive. En raison de rendements intéressants sur le marché monétaire et des perspectives de revalorisation mécanique sur l'obligataire dès lors que les taux s'orientaient à la baisse, il nous a semblé intéressant pour les investisseurs de sécuriser une plus-value après la période difficile que nous venions de traverser.

Les investissements en titres cotés aux USA, notamment aux grandes valeurs dites 'GAFAM', ont tourné autour de la moitié de ceux en valeurs européennes, tandis qu'hormis de façon ponctuelle, nous sommes restés exposés aux fluctuations du dollar ; cette option nous a valu un peu plus de volatilité l'été dernier mais a été compensée depuis par la reprise de l'US dollar à compter de septembre.

Depuis l'automne les marchés sont suspendus aux élections américaines et, si les programmes des deux candidats ne permettent pas d'imaginer une réduction d'un déficit budgétaire de -8%, le clivage du corps électoral, qui pourrait être une source de désordres au soir du scrutin, et les différences de conception des relations internationales, commerciales et politiques, nous ont incités depuis septembre à un attentisme prudent.

En attendant l'échéance, alors que l'investissement en actions nous paraît de nouveau préférable, nous restons diversifiés pour nous prémunir contre des aléas ou saisir des opportunités.

Hors placements monétaires, les cinq principales lignes directes du portefeuille au 30 septembre 2024 sont :

- ASMi (2,15%), matériel de fabrication de semi-conducteurs, leader dans l'apposition (technologie Gate-All-Around, SiC)
- Meta Platform (2,10%) principal groupe de réseaux sociaux dans le monde (Facebook, Instagram, WhatsApp)
- Nvidia (2,00 %) leader mondial de la conception de processeurs graphiques (GPU) pour l'Intelligence Artificielle
- Amazon.com (1,98%), plateforme numérique, leader mondial de la distribution et l'un des principaux acteurs du cloud,
- Microsoft (2,05%), leader de l'économie numérique

Luxembourg, le 25 novembre 2024

3F FUND

Etat du patrimoine au 30 septembre 2024

3F Generation		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	48.612.788,88
Avoirs en banque		4.178.854,26
Intérêts à recevoir sur compte courant		12.976,93
Intérêts à recevoir sur obligations		44.499,38
Dividendes à recevoir sur actions		13.699,75
Montants à recevoir sur ventes de titres		468.404,66
Gains non réalisés sur changes à terme	13	4.128,21
Total Actif		53.335.352,07
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	330.458,09
Montants à payer sur achats de titres		295.192,30
Total Exigible		625.650,39
Actif net à la fin de l'exercice		52.709.701,68
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- Capitalisation		193.496,526
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- Capitalisation		272,41

3F FUND

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 octobre 2023 au 30 septembre 2024

3F Generation		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	447.495,67
Intérêts sur obligations	1g	100.083,28
Intérêts créditeurs		156.630,31
Autres revenus	12	10.681,15
Total Revenus		714.890,41
Charges		
Commission de gestion	5	910.152,37
Commission d'appui à la gestion du risque	6	30.338,40
Commission de banque dépositaire	7	63.260,04
Taxe d'abonnement	9	21.120,47
Frais d'administration	8	86.890,15
Frais et commissions divers	11	65.788,20
Frais de transactions	10	23.637,63
Intérêts débiteurs		2.807,68
Redevance aux autorités étrangères		2.000,00
Total Charges		1.205.994,94
Revenus / (Pertes) Net(te)s		-491.104,53
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	2.947.030,86
- sur devises	1b	-41.297,95
- sur changes à terme		-12.100,51
- sur futures		-147.856,75
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		2.254.671,12
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	2.771.686,84
- sur changes à terme	1e	22.297,72
- sur futures	1e	-45.068,83
Résultat net des opérations		5.003.586,85
- Souscriptions		3.977.349,77
- Rachats		-4.232.142,10
Variations de l'actif net		4.748.794,52
Actif net au début de l'exercice		47.960.907,16
Actif net à la fin de l'exercice		52.709.701,68

Les notes et tableaux en annexe font partie intégrante de ces états financiers.

3F FUND

Etat du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

3F Generation					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
LONZA GROUP A.G. -REG-	600	CHF	343.862,22	340.708,48	0,65%
NESTLE SA-REG	3.900	CHF	239.641,64	351.950,71	0,67%
SIKA AG-REG	1.600	CHF	91.791,31	476.031,65	0,90%
STRAUMANN HLDG	3.350	CHF	441.998,20	491.940,62	0,93%
Total FRANC SUISSE			1.117.293,37	1.660.631,46	3,15%
AIRBUS GROUP	3.400	EUR	520.902,03	446.148,00	0,85%
AIR LIQUIDE	5.445	EUR	489.936,40	943.400,70	1,79%
ASM INTERNATIONAL	1.920	EUR	307.567,46	1.131.648,00	2,15%
ASML HOLDING NV	1.230	EUR	236.233,17	917.088,00	1,74%
BNP PARIBAS S.A.	4.000	EUR	237.572,03	246.200,00	0,47%
CAIXABANK S.A.	60.000	EUR	298.190,00	321.840,00	0,61%
CAPGEMINI SE	2.400	EUR	285.230,12	465.480,00	0,88%
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	8.000	EUR	344.273,88	653.760,00	1,24%
DAIMLER TRUCK HLDG A.G. NAMEN-AKT	10.000	EUR	221.764,08	336.300,00	0,64%
DASSAULT SYSTEMES SE	9.000	EUR	243.022,17	320.670,00	0,61%
EIFFAGE S.A.	3.000	EUR	259.506,99	259.920,00	0,49%
ESSILOR LUXOTTICA S.A.	2.260	EUR	273.878,11	480.476,00	0,91%
FUGRO N.V.	20.000	EUR	322.683,68	408.800,00	0,78%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ S.A.	2.800	EUR	384.777,76	354.760,00	0,67%
HERMES INTERNATIONAL S.A.	220	EUR	49.806,77	485.320,00	0,92%
IMERYS	11.600	EUR	358.433,20	345.448,00	0,66%
IPSOS S.A.	3.000	EUR	84.587,65	169.350,00	0,32%
L'OREAL	900	EUR	106.416,34	361.845,00	0,69%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1.280	EUR	281.586,81	881.280,00	1,67%
RHEINMETALL	1.160	EUR	232.079,79	564.224,00	1,07%
SAFRAN S.A.	3.100	EUR	348.005,51	654.410,00	1,24%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2.000	EUR	329.627,24	472.400,00	0,90%
SEB S.A.	3.500	EUR	355.202,55	358.750,00	0,68%
SES- IMAGOTAG	2.700	EUR	322.564,22	415.800,00	0,79%
SOPRA STERIA GROUP	2.150	EUR	320.686,53	405.060,00	0,77%
SPIE	19.000	EUR	370.237,05	651.700,00	1,24%
STMICROELECTRONICS	9.000	EUR	295.346,41	239.760,00	0,45%
TELEPERFORMANCE	2.600	EUR	466.395,30	241.800,00	0,46%
THALES S.A.	4.000	EUR	437.202,10	570.200,00	1,08%
TOTAL SA	14.000	EUR	556.737,79	819.000,00	1,55%
TRIGANO	2.500	EUR	337.670,47	288.500,00	0,55%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	17.500	EUR	468.318,56	516.600,00	0,98%
VINCI S.A.	5.550	EUR	515.044,21	582.472,50	1,11%
Total EURO			10.661.486,38	16.310.410,20	30,94%
ADOBE SYSTEMS INC	700	USD	211.141,68	324.757,85	0,62%
ALIBABA GROUP HOLDING ADR	3.000	USD	309.856,26	285.256,04	0,54%
ALPHABET INC	4.840	USD	233.753,01	719.245,55	1,36%
AMAZON.COM INC.	6.250	USD	529.247,29	1.043.468,03	1,98%

Les notes et tableaux en annexe font partie intégrante de ces états financiers.

3F FUND

Etat du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

3F Generation					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
APPLE INC	3.310	USD	76.479,57	691.035,35	1,31%
META PLATFORMS	2.160	USD	221.811,83	1.107.898,75	2,10%
MICRON TECHNOLOGY	1.500	USD	139.820,76	139.388,92	0,26%
MICROSOFT CORP.	2.800	USD	225.115,57	1.079.557,37	2,05%
NVIDIA CORP	9.700	USD	580.893,13	1.055.479,59	2,00%
SALESFORCE	1.440	USD	240.759,96	353.158,37	0,67%
SCHLUMBERGER	9.000	USD	381.561,07	338.291,30	0,64%
VERTIV HOLDINGS CO	4.700	USD	340.268,03	418.980,33	0,79%
VISA INC. -A-	3.850	USD	135.673,61	948.485,73	1,80%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			3.626.381,77	8.505.003,18	16,14%
Total Actions Cotées ou Négociées			15.405.161,52	26.476.044,84	50,23%
Obligations					
ACCOR 2,375 21-291128	800.000	EUR	732.000,00	776.292,00	1,47%
AXA FRN 03-PERPETUAL	461.000	EUR	337.490,00	429.827,18	0,82%
AXA FRN 04-PERPETUAL	145.000	EUR	98.962,50	134.929,03	0,26%
AXA FRN 04-PERPETUAL	115.000	EUR	116.552,50	109.316,13	0,21%
DAIMLER TRUCK 1,25 22-060425	800.000	EUR	764.800,00	791.244,00	1,50%
ERAMET 7,00 23-28	400.000	EUR	405.500,00	409.484,00	0,78%
LOREAL 3,125 23-25	500.000	EUR	498.750,00	499.870,00	0,95%
XETRA GOLD-DT BOERSE CERT 07-PERPETUAL	8.000	EUR	395.187,38	607.440,00	1,15%
Total EURO			3.349.242,38	3.758.402,34	7,13%
Total Obligations			3.349.242,38	3.758.402,34	7,13%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			18.754.403,90	30.234.447,18	57,36%
Fonds d'investissements					
UBS MONEY MARKET INVESTMENT -CHF-CAP-	362	CHF	410.554,52	428.666,91	0,81%
Total FRANC SUISSE			410.554,52	428.666,91	0,81%
AMUNDI CASH CORPORATE -IC- -CAP-	16	EUR	3.739.080,41	3.937.467,50	7,47%
BNP PARIBAS S.A. FUNDS EURO -CAP-	14.600	EUR	3.020.949,32	3.173.155,24	6,02%
HARVEST INVESTMENT GLOBAL CV -A- -CAP-	2.500	EUR	393.370,24	422.550,00	0,80%
KARAKORAM EURO RENDEMENT REEL IC	620	EUR	858.804,45	944.421,20	1,79%
MULTI UNITS FRANCE SIC LYXOR MSCI INDIA -CAP-	5.000	EUR	164.740,00	163.020,00	0,31%
SG MONETAIRE PLUS SI.4DEC -CAP-	172	EUR	4.086.214,34	4.301.292,56	8,16%
UBS (LUX) MONEY MARKET FUND-EUR PACC	5.015	EUR	4.128.279,31	4.294.645,40	8,15%
Total EURO			16.391.438,07	17.236.551,90	32,70%
UBS (LUX) MONEY MARKET USD -CAP-	396	USD	712.554,16	713.122,89	1,35%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			712.554,16	713.122,89	1,35%
Total Fonds d'investissements			17.514.546,75	18.378.341,70	34,87%
Total du Portefeuille-Titres			36.268.950,65	48.612.788,88	92,23%

Les notes et tableaux en annexe font partie intégrante de ces états financiers.

3F FUND

Répartition géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

3F Generation	% DE L'ACTIF NET
FRANCE	44,88 %
LUXEMBOURG	17,14 %
ÉTATS-UNIS	14,95 %
PAYS-BAS	7,46 %
SUISSE	3,15 %
ALLEMAGNE	2,86 %
CURACAO	0,64 %
ESPAGNE	0,61 %
ILES CAYMAN	0,54 %
Total du Portefeuille-Titres	92,23 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse géographique qui a orienté la sélection d'actifs.

3F FUND

Répartition économique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

3F Generation	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	34,86 %
IT & INTERNET	8,24 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	6,61 %
PETROLE & DERIVES	3,64 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	3,49 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	3,48 %
PRODUITS CHIMIQUES	3,34 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	3,18 %
AERONAUTIQUE & DEFENSE	3,17 %
TEXTILE & HABILLEMENT	2,59 %
LOISIRS & TOURISME	2,02 %
DISTRIBUTION	1,98 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	1,80 %
TELECOMMUNICATIONS	1,77 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	1,69 %
DIFFUSION & EDITION	1,69 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	1,28 %
DIVERS	1,24 %
METAUX & PIERRES PRECIEUSES	1,15 %
SOURCES D'ENERGIE	0,98 %
SERVICES DIVERS	0,79 %
METAUX NON-FERREUX	0,78 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,68 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,67 %
VEHICULES ROUTIERS	0,64 %
BANQUES	0,47 %
Total du Portefeuille-Titres	92,23 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

3F FUND

Répartition par devises du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

3F Generation	% DE L'ACTIF NET
EURO	70,78 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	17,49 %
FRANC SUISSE	3,96 %
Total du Portefeuille-Titres	92,23 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse par devises qui a orienté la sélection d'actifs.

3F FUND

Changements intervenus dans le nombre d'actions

3F Generation

Actions en circulation au début de l'exercice	- Capitalisation	195.030,079
Actions émises au cours de l'exercice	- Capitalisation	15.030,056
Actions remboursées au cours de l'exercice	- Capitalisation	16.563,609
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- Capitalisation	193.496,526

3F FUND

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
3F Generation (EUR)	30.09.2022	46.213.989,71	- Capitalisation	206.094,955	224,24	EUR
	30.09.2023	47.960.907,16	- Capitalisation	195.030,079	245,92	EUR
	30.09.2024	52.709.701,68	- Capitalisation	193.496,526	272,41	EUR

3F FUND

Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

a) Evaluation du portefeuille-titres et des instruments dérivés

Les états financiers de la SICAV sont établis selon le principe de continuité d'exploitation et conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif. La valeur nette d'inventaire au 30 septembre 2024 a été calculée pour les besoins de ces états financiers.

Les actions ou parts des organismes de placement collectif sont évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible au 30 septembre 2024.

L'évaluation des valeurs mobilières cotées ou négociées sur un marché réglementé est basée sur le dernier cours de clôture connu du marché principal de ces valeurs au 30 septembre 2024.

Les valeurs mobilières non cotées ou non négociables sur un Marché Réglementé sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

La valeur de liquidation des contrats à terme et des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés équivaut à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés est basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats à terme ou ces contrats d'options sont négociés par la SICAV ; pour autant que si un contrat à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui sert à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat est déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable.

La valeur de marché des contrats de change à terme est basée sur le taux de change à terme de la devise sous-jacente le jour de l'évaluation

La valeur des instruments dérivés (futures et options) qui sont négociés ou cotés à une bourse de valeurs ou un marché organisé est déterminée suivant leur dernier cours de liquidation connu au 30 septembre 2024 sur la bourse de valeurs ou le marché organisé sur lequel sont traités les dits instruments, étant entendu que si l'un des sus-dits instruments dérivés ne peut être liquidé au jour pris en compte pour déterminer les valeurs applicables, la valeur de cet instrument dérivé ou de ces instruments dérivés sera déterminée de façon prudente et raisonnable par le Conseil d'Administration.

b) Plus ou moins-values nettes réalisées sur investissements

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur ventes de titres sont calculées sur base du coût moyen des titres vendus.

Le montant des plus ou moins-values nettes réalisées imputable à la variation des cours de change est enregistré dans le compte de "Plus ou moins-value nette réalisée sur devises" lors de l'opération de vente.

3F FUND

Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

c) Conversion des devises étrangères

La comptabilité de la SICAV est tenue en euro. Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur boursière des titres en portefeuille en d'autres devises que l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les revenus et frais en devises autres que l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de paiement.

d) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Pour les titres libellés en devises autres que la devise de la SICAV, le coût d'acquisition est calculé sur base du cours de change en vigueur au jour de l'achat.

e) Variation des plus ou moins-values nettes non réalisées

La variation de la plus ou moins-value non réalisée sur investissements et instruments dérivés à la fin de l'exercice figure également dans le résultat des opérations.

f) Variation du portefeuille-titres

Le tableau des variations du portefeuille-titres est disponible sans frais au siège social de la SICAV.

g) Revenus, dépenses et provisions y relatives

Les intérêts sont provisionnés chaque jour et les dividendes sont enregistrés à l' "ex-date". Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des précomptes mobiliers non recouvrables.

h) Etats financiers combinés

Les comptes de la SICAV sont exprimés en euros. Etant donné que la SICAV a un unique compartiment actif au 30 septembre 2024, et que la devise du compartiment est également l'euro, les comptes de la SICAV sont donc identiques à ceux de l'unique compartiment.

NOTE 2 - TAUX DE CHANGE

Voici les principaux taux de change appliqués :

1 EUR =	1,50775	CAD
1 EUR =	0,94145	CHF
1 EUR =	7,45465	DKK
1 EUR =	0,83205	GBP
1 EUR =	1,11605	USD

3F FUND

Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

NOTE 3 - TAXES ET FRAIS À PAYER

Commission de gestion	244.003,31	EUR
Commission d'appui à la gestion du risque	8.133,43	EUR
Commission de banque dépositaire	16.468,69	EUR
Taxe d'abonnement	5.461,32	EUR
Frais et commissions divers	56.391,34	EUR
Total	330.458,09	EUR

NOTE 4 - COMMISSIONS SUR SOUSCRIPTIONS

Après la période initiale de souscription, les actions sont émises à un prix correspondant à la valeur de l'actif net par action du compartiment concerné, le cas échéant de la classe d'actions concernée au sein du compartiment concerné correspondant à un Jour d'Evaluation, majoré d'un droit d'entrée de 3% maximum au profit des intermédiaires agréés.

Aucune commission de souscription n'a été prélevée au cours de la période clos au 30 septembre 2024.

NOTE 5 - COMMISSIONS DE GESTION ET DE PERFORMANCE

Commissions de la Société de Gestion

En rémunération de ses prestations, la Société de Gestion perçoit de la SICAV, une commission annuelle de 1,80% p.a.. Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation au cours du trimestre sous revue.

Commissions de performance

En outre, à compter du premier octobre 2021, la société de gestion perçoit sur les actifs nets de la classe d'actions du compartiment concerné, une commission de performance (la « commission de performance ») calculée en comparant la performance de la Valeur Nette d'Inventaire par action (la « VNI ») à celle de l'Indice de référence (tel que défini ci-dessous) sur la même période de temps.

La période de référence de la performance (« période de référence de la performance » ou « PRP ») est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et dure 5 ans, et ce, de manière glissante. À la fin de cette période, le mécanisme de compensation de la sous-performance passée (ou de la performance négative) peut être réinitialisé.

La commission de performance est calculée et comptabilisée pour chaque classe d'actions au sein d'un compartiment, chaque Jour d'évaluation, selon la méthodologie décrite ci-dessous.

Le taux de commission de performance applicable est fixé à 10% pour toutes les classes et l'indice de référence utilisé pour calculer la commission de performance est l'Ester (€STR) + 2% (l'« Indice de référence »).

3F FUND

Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

Le compartiment étant totalement flexible, et l'allocation d'actifs pouvant changer en fonction de l'évolution des marchés, aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du Compartiment. Cependant, l'ESTER 3F FUND peut être utilisé en tant qu'indicateur de référence a posteriori de la performance. L'indice ESTER (€STR) correspond à la moyenne des taux au jour le jour sur le marché interbancaire en EUR.

La commission de performance est mesurée sur une période de calcul (ci-après la « Période de calcul ») correspondant à un exercice du Fonds.

Pour chaque Période de calcul et aux fins de calcul de la commission de performance, chaque année commence le dernier Jour ouvrable de chaque exercice du Fonds et se termine le dernier Jour ouvrable de l'exercice du Fonds suivant. Pour toute Classe d'Action lancée au cours d'une Période de calcul, la première Période de calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier Jour Ouvrable de l'exercice du Fonds suivant.

En cas de sous-performance, la Période de calcul dure au maximum 5 exercices appliqués de manière glissante.

Ce n'est qu'à l'issue d'une PRP de cinq années globalement en sous-performance que les pertes peuvent être partiellement compensées, sur une base annuelle glissante, par l'annulation de la première année de performance de la PRP en cours pour la Classe. Au sein de la PRP en question, les pertes de la première année peuvent être compensées par les gains réalisés au cours de l'année suivante dans cette PRP.

Au terme de l'exercice clos au 30 septembre 2024, aucune commission de performance n'est due.

NOTE 6 - COMMISSION D'APPUI À LA GESTION DU RISQUE

En rémunération de ses prestations d'appui à la gestion du risque, Degroof Petercam Asset Services S.A. perçoit, de la Société de Gestion, à charge du compartiment 3F Generation, une commission annuelle de 0,06% p.a. avec un minimum de EUR 10.000,- par an. Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation au cours du trimestre sous revue.

NOTE 7 - COMMISSIONS DE BANQUE DÉPOSITAIRE ET D'AGENT PAYEUR

En rémunération de ses prestations, la Banque Dépositaire reçoit de la SICAV une commission annuelle, au tarif dégressif par tranche d'actifs nets moyens pour le compartiment 3F Generation de

- 0,15% sur la tranche d'actifs nets moyens comprise entre EUR 0 et EUR 10 millions ;
 - 0,13% sur la tranche d'actifs nets moyens comprise entre EUR 10 et EUR 20 millions ;
 - 0,11% sur les actifs nets moyens supérieurs à EUR 20 millions ;
- avec un minimum de EUR 10.000,- p.a. pour le compartiment.

Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation au cours du trimestre sous revue.

3F FUND

Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

NOTE 8 - FRAIS D'ADMINISTRATION

En rémunération de ses fonctions d'Agent Domiciliataire, d'Agent Administratif, d'Agent de Transfert et de Teneur de Registre de la SICAV, Degroof Petercam Asset Services S.A. reçoit, de la Société de Gestion, à charge de la SICAV, les commissions annuelles suivantes :

Agent Domiciliataire

Un montant forfaitaire de EUR 7.500,- par an pour la SICAV dans son ensemble, payable annuellement et anticipativement.

Agent Administratif

Une commission annuelle de 0,10% par an des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation, payable trimestriellement, avec un minimum de EUR 20.000,- par an.

Agent de Transfert et Teneur de Registre

Un montant forfaitaire de EUR 30,- par transaction (souscription / rachat / conversion d'Actions) et un montant forfaitaire de EUR 2.500,- par an pour le compartiment 3F Generation, payables trimestriellement.

NOTE 9 - TAXE D'ABONNEMENT

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise à Luxembourg à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05%, payable trimestriellement et calculée sur l'actif net de la SICAV à chaque fin de trimestre.

La taxe d'abonnement n'est pas due sur les quotités d'avoirs investis en OPC déjà soumis à l'application de cette taxe.

NOTE 10 - FRAIS DE TRANSACTIONS

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, un fonds supportera des coûts de transaction liés à l'activité de négociation de son portefeuille. Le tableau ci-dessous présente les coûts de transaction séparément identifiables encourus par chaque compartiment pour l'exercice clos. Ils comprennent les frais de commission, les frais de règlement et les frais de courtage. Tous les coûts de transaction ne sont pas identifiables séparément. Pour les investissements à revenu fixe, les contrats de change à terme et les autres contrats dérivés, les coûts de transaction sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement. Bien qu'ils ne soient pas identifiables séparément, ces coûts de transaction sont pris en compte dans la performance de chaque compartiment. Les coûts liés à l'impact du marché ne sont pas identifiables séparément et ne figurent donc pas non plus dans le tableau ci-dessous.

Compartiment	Devise	Frais de transactions
3F Generation	EUR	23.637,63

NOTE 11 - FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

Les frais et commissions divers reprennent principalement les frais d'audit, les frais de publications, de traductions, de rémunérations d'administrateurs, de commissions bancaires et d'élaborations de rapports à la CSSF (SAQ).

3F FUND

Notes aux états financiers au 30 septembre 2024

NOTE 12 - AUTRES REVENUS

Les autres revenus reprennent principalement les rétrocessions de commissions de gestion appliquées par les fonds cibles dans lesquels le compartiment investit.

NOTE 13 - CHANGES À TERME

Au 30 septembre 2024, tous les contrats de change à terme détaillés ci-dessous ont été conclus avec Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

3F Generation :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
25/09/2025	EUR	1.000.000,00	USD	1.125.710,00	4.128,21	1.008.655,53
				Total	4.128,21	1.008.655,53

Au titre de ces contrats dérivés OTC, il n'y a pas de collatéral maintenu auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

NOTE 14 - EVÈNEMENT(S) POSTÉRIEUR(S) À L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est survenu postérieurement à la clôture au 30 septembre 2024.

3F FUND

Informations supplémentaires (non auditées) au 30 septembre 2024

Détermination du risque global

La SICAV devra veiller à ce que son exposition globale sur instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

L'exposition globale est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de chaque compartiment de la SICAV sera celle des engagements. La méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes. Le niveau de levier maximal en instruments financiers dérivés en suivant la méthodologie des engagements sera de 100%.

Déclaration obligatoire conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

La SICAV ne fait pas la promotion de facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Il ne se fixe par ailleurs pas d'objectif d'investissement durable. La SICAV est donc catégorisée « article 6 » du règlement européen dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

3F FUND

Informations supplémentaires (non auditées) au 30 septembre 2024

Rémunération

I. Préambule

Le présent document constitue la politique de rémunération de la Société de Gestion Family Finance First.

1. Champ d'application de la politique

Les dispositions de la présente politique s'appliquent à la Société de Gestion Family Finance First, elle est applicable à l'ensemble des Collaborateurs.

2. Cadre Réglementaire de la politique

La politique de rémunération est mise en place, conformément aux exigences réglementaires applicables à la Société de Gestion, à savoir :

- les dispositions communes sur les politiques de rémunération approuvées par l'AFG, l'AFIC et l'ASPIM et par le Collège de l'AMF le 23 novembre 2010 ;
- la Directive 2009/65/CE (consolidée) UCITS V ;
- l'article L.533-22-2 du code monétaire et financier ;
- l'article 321-125 du règlement général de l'AMF ;
- le guide OPCVM 5 pour les sociétés de gestion de portefeuille ;
- les orientations de l'ESMA en matière de rémunération.

Elle est également établie de façon à préserver les intérêts des clients et dans le respect des principes déontologiques.

Ce document intègre les principes et obligations de la Directive UCITS V. La politique décrite ci-après est mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2017, et sa première application concerne les rémunérations attribuées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

3. Objectifs de la politique

Cette politique a pour objectif de normer les pratiques en matière de rémunération, mises en place au sein de la société de gestion Family Finance First (**3F ou la Société**).

Elle a été définie par la Direction de Family Finance First, qui en contrôle la correcte application, et ce, de manière à s'aligner sur la stratégie économique, les valeurs et les objectifs à long terme de la Société et des OPC qu'elle gère et également sur ceux des investisseurs, dans une optique de maîtrise des risques.

Elle est compatible avec une gestion saine et efficace des risques.

II. Principes de rémunération généraux

1. Collaborateurs concernés

Au sens de la Directive UCITS V, les collaborateurs suivants sont intégrés au personnel concerné :

- ceux appartenant à une catégorie de personnel ayant une incidence significative sur le profil de risque de la société et sur les OPC gérés (preneurs de risque) ;
- ceux ayant une rémunération significative (seuil de rémunération variable >200K€).

3F FUND

Informations supplémentaires (non auditées) au 30 septembre 2024

Les "preneurs de risque" ou catégories de personnel susceptibles d'avoir un impact sur le profil de risque en raison de leurs fonctions sont :

- les Dirigeants responsables et responsables de la gestion ;
- les Gérants financiers ;
- les Responsables des fonctions supports ;
- le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI).

Par ailleurs, si un collaborateur reçoit une rémunération équivalente à celle de la catégorie "Dirigeants responsables et responsables de la gestion", alors il sera intégré à la population éligible, si toutefois il est démontré qu'il a un impact significatif sur le profil de risque de la Société ou des OPC gérés.

2. Rémunération

1 - La rémunération au sein de la société Family Finance First se décompose comme suit :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable.

2 - Aucune rémunération variable garantie n'est mise en place au sein de la Société, sauf en cas d'embauche d'un salarié et uniquement la première année.

3 - Le personnel s'est engagé à ne pas utiliser des stratégies de couverture ou des assurances liées à la rémunération afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque inclus dans leur rémunération. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des exigences demandées par la Directive UCITS V.

4 - Family Finance First interdit toute forme de couverture des variations de rémunération induites par les instruments de paiements. De ce fait, la société de gestion n'a pas mis en place de politique de pensions discrétionnaires pour aucun de ses salariés. Par ailleurs, le personnel de la société s'est engagé à ne pas utiliser des stratégies de couverture ou des assurances liées à la rémunération afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque inclus dans leur rémunération. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des exigences demandées par la directive. L'ensemble des principes généraux ci-dessus s'appliquent à l'ensemble des Collaborateurs de la Société de Gestion.

III. Principes de rémunération appliqués au sein de Family Finance First

1. Collaborateurs concernés identifiés au sein de la Société de Gestion

La société de gestion Family Finance First dispose actuellement de 5 salariés (équivalent temps plein), dont :

- 2 Dirigeants Responsables, également responsables de la gestion ;¹
- 1 Gérant ;
- 2 Middle Officer ;

¹ Il est à noter que les deux dirigeants responsables de la société Family Finance First, également gérants, sont mis à disposition des holdings de tête de la société de gestion. Les holdings reçoivent donc à ce titre des honoraires et payent directement les deux dirigeants responsables

3F FUND

Informations supplémentaires (non auditées) au 30 septembre 2024

Après étude du personnel et de la directive UCITS V, il ressort que le personnel concerné par les dispositions de la directive en matière de rémunération au sein de la société de gestion, dit « personnel identifié » est :

- les deux dirigeants responsables, en charge de la gestion ;
- les gérants ;
- le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI).

Le Middle Office est exclu du champ du personnel identifié, ce dernier n'ayant pas d'impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPC qu'il gère.

2. Rémunérations versées par la Société de Gestion

a) Rémunération fixe

La rémunération fixe représente une part importante de la rémunération globale, rémunérant le salarié en fonction de son poste, de ses responsabilités, de son niveau de compétence requis et de son expérience.

b) Rémunération variable

A ce jour, la rémunération variable, au sein de 3F, est uniquement monétaire, aucun avantage non monétaire n'est versé au personnel de la Société.

La rémunération variable est fonction à la fois :

- de la situation de la société de gestion (en fonction du Résultat brut d'exploitation annuel de la société de gestion) ;
- de l'appréciation par la direction de l'atteinte des objectifs fixés à chacun des salariés lors de l'évaluation annuelle des performances individuelles, sur la base :
 - de critères objectifs, qualitatifs et quantitatifs ;
 - de la prise en compte du respect des limites de risque et de l'intérêt du client.

De plus, pour les gérants, les honoraires versés prennent également en compte :

- le montant des encours sous gestion de la société ;
- une partie de la commission de surperformance du fonds 3F Génération.

c) Commission de surperformance

La méthode de calcul de la commission de surperformance est décrite dans le prospectus et une information spécifique est présente dans le DICI du fonds.

Pour l'année 2024, le montant total de la commission de performance prélevé sur le fonds 3F Génération est de 0 euro.

La commission de surperformance prélevée sur le fonds 3F Génération, est répartie à part égale entre la société de gestion Family Finance First et les holdings de tête, soit :

- 50% pour la société de gestion ;
- 25% pour chacune des holdings. Chacune des holdings mettant à disposition de la société de gestion un des gérants.

Ainsi, chacune des holdings de tête a reçu en 2024 un montant de 0 euro au titre de la commission de surperformance.

3F FUND

Informations supplémentaires (non auditées) au 30 septembre 2024

IV. Principe de proportionnalité au sein de Family Finance First

1. Critères applicables

En vertu du principe de proportionnalité et conformément à la Directive UCITS V, la Société a mis un en place une politique de rémunération variable allégée, sur la base de la taille de la Société de Gestion et des encours sous gestion, mais également :

Critères	Family Finance First
Nombre et catégorie des collaborateurs identifiés	<ul style="list-style-type: none">• 1 seule catégorie de collaborateurs identifiés :<ul style="list-style-type: none">➤ les Dirigeants Responsables - Gérants
Nature, portée et complexité des activités développées - types de stratégies de gestion	<ul style="list-style-type: none">• Pas de délégation de gestion• Pas de gestion complexe, utilisation d'instruments financiers simples, aucun instrument financier complexe Le fonds peut investir dans toutes les classes d'actifs traditionnelles.
Structure de la rémunération des membres du personnel :	<ul style="list-style-type: none">• Les rémunérations variables sur les 3 dernières années ont toujours été inférieures à 200 k€.• Le pourcentage de rémunération variable par rapport à la rémunération fixe est inférieur à 30%.

2. Application d'un régime de rémunération variable allégé

La Société remplit les critères décrits ci-dessus. En conséquence, l'application du principe de proportionnalité se déclinera de la manière suivante au sein de 3F :

- pas de mise en place d'un comité de rémunération ;
- pas de conservation de la rémunération variable ni d'étalement dans le temps de cette même rémunération variable ;
- pas de versement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instrument ;
- pas de mécanisme de malus en cas de performance négative de gestion.

V. Mise en place d'un Comité de Rémunération

En application du principe de proportionnalité, Family Finance First a choisi de ne pas constituer un comité de rémunération.

En effet, conformément à l'exemple cité dans les orientations de l'ESMA, la société de gestion de portefeuille gère des portefeuilles d'OPCVM dont la valeur n'excède pas 1,25 milliard d'euros et n'a pas plus de 50 employés. Par ailleurs, Family Finance First n'est pas une société cotée et sa structure juridique est classique, sans complexité particulière (société anonyme simplifiée).

VI. Mise à jour de la politique et Publication

1. Mise à jour

L'organe de direction de la Société assure la revue annuelle de la politique.

3F FUND

Informations supplémentaires (non auditées) au 30 septembre 2024

2. Publication

Un résumé de la politique de rémunération sera publié :

- dans le DICI, avec un renvoi au site internet de la société ;
- dans le prospectus du fonds 3F Fund ;
- dans le rapport annuel du fonds 3F Fund, avec mention :
 - du montant total des rémunérations (fixes et variables)
 - du montant agrégé des rémunérations ventilé par catégories de salariés
 - et toute modification de la politique de rémunération ;
- sur le site internet de la Société, sur lequel sera présent le résumé de la politique de rémunération.